

CONSEIL COMMUNAL
GEMEENTERAAD

Séance publique du jeudi 28 novembre 2013
Openbare zitting van donderdag 28 november 2013

M. le Président - M. de Voorzitter, Michel Eylenbosch

Le prochain Conseil communal se tiendra à la salle du CCM, au mois de décembre, aussi bien les Sections réunies que le Conseil communal. Je vous donne l'information qui vient d'être connue, en termes de disponibilité des salles. À partir du mois de janvier, nous aurons la chance, j'espère, de retrouver la Grange.

J'ouvre la séance.

Aujourd'hui, il n'y a qu'un seul point à l'ordre du jour. À l'entame de ce Conseil communal, je voudrais faire une remarque par rapport à un problème qui s'est posé une nouvelle fois, Monsieur De Block. Vous vous êtes permis de prendre contact directement avec des employés communaux, et pour être plus précis, vous avez pris contact avec des employés d'écoles communales, pour obtenir des informations que vous n'aviez pas eues parce que, suite à la question que vous aviez envoyée au Secrétariat communal, vous aviez commis une erreur de date, dans les données que vous aviez demandées. Vous vous en êtes rendu compte aujourd'hui en les recevant et vous avez exigé de pouvoir les obtenir en toute urgence, et donc encore aujourd'hui, les données que vous souhaitiez avoir. Malheureusement, ce genre de choses, ce n'est pas facile à collecter en quelques heures. Mais je vous rappelle, c'est comme ça dans la nouvelle loi communale, c'est également comme ça dans notre règlement d'ordre intérieur, un Conseiller communal, et tous les Conseillers communaux qui souhaitent obtenir des informations de la part de l'Administration, passent impérativement par le Secrétariat communal, et c'est le Secrétariat communal qui lui transmet cette information. La prochaine fois que ça se produira, on sera contraint de prendre les mesures nécessaires.

Je rappelle également au public qu'il n'est pas permis de prendre des photos, ni de filmer, ni d'enregistrer sans autorisation, y compris pour les Conseillers communaux.

La motion qui est présentée à l'ordre du jour est présentée par trois partis coalisés à cette occasion : le Parti socialiste, le SPa et le PTB. J'ai une question préjudicielle à poser, à savoir lequel des trois Conseillers va présenter la motion au départ, tout en sachant que les deux autres Conseillers communaux ont également la possibilité de se joindre par la suite, et cela sur base du règlement d'ordre intérieur. Les temps de parole seront très stricts. Puis-je savoir lequel de vous trois présentera la motion ? Qui va présenter la motion, répondez à ma question, s'il vous plaît ?

Monsieur Ikazban, vous aurez la parole au moment où je vous la donnerai. Je vous demande qui de vous trois va présenter la motion ? OK, c'est vous alors, Monsieur Ikazban.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban, mais exclusivement pour la lecture de la motion. Vous présentez votre motion, et tout autre commentaire est exclu. Si vous faites d'autres remarques, vous perdrez la parole automatiquement.

M. Ikazban :

Ecoutez Monsieur le Président, on va faire les choses gentiment. D'abord, si vous voulez qu'on limite le débat et qu'on passe directement au vote, on peut le faire. Parce

qu'apparemment, on assiste ici à l'installation d'une véritable dictature. C'est incroyable, en 20 ans de mayorat de Philippe Moureaux, je n'ai jamais vu autant de policiers, autant de chiens, avec la population qui reste à l'extérieur, alors que l'organisation du Conseil communal est à votre charge. Vous laissez la population dehors, c'est un vrai scandale.

M. le Président :

Vous n'avez plus la parole, Monsieur Ikazban.

Je suspends la séance.

*La séance est suspendue 5 minutes.
De zitting wordt 5 minuten geschorst.*

M. le Président :

Je rouvre la séance.

Monsieur Ikazban, je vais vous redonner la parole mais exclusivement pour présenter votre motion. Monsieur Ikazban, je répète que vous avez la parole exclusivement pour lire votre motion.

M. Ikazban :

Je rappelle que la motion que nous avons déposée, ce n'est pas une motion en coalition du Parti socialiste, du SPa et du PTB, c'est simplement une motion qui est déposée par les Conseillers de l'opposition des partis que vous avez cités, parce que les Conseillers communaux de ces groupes politiques estiment que la majorité a pris une décision totalement injuste par rapport à la population.

Alors Monsieur le Président, avant de faire lecture de la motion, je voudrais quand même rappeler un élément extrêmement important, puisque vous vous êtes permis de rappeler à l'ordre quelqu'un en faisant référence au règlement d'ordre intérieur, je voudrais également rappeler un autre élément du règlement d'ordre intérieur, c'est que si nous sommes ici aujourd'hui ce soir, c'est par ce que nous avons fait appliquer la loi communale tout simplement, qui permet à un tiers des Conseillers de convoquer un Conseil communal extraordinaire. Nous n'avons rien fait d'illégal, nous ne faisons qu'appliquer la loi, et ce parce que vous avez refusé de débattre de notre proposition, lors de la séance précédente du Conseil communal.

Je voudrais également signaler et demander au Secrétaire communal d'acter ce que je vais dire à l'instant, s'il le veut bien, en tout cas il est là pour ça, je voudrais qu'on acte tout simplement qu'en ce qui concerne le groupe socialiste aujourd'hui - à chaque fois qu'un Conseil communal est organisé, il y a un jeton de présence qui est alloué à chaque Conseiller - et bien aujourd'hui nous refusons ce jeton de présence, en tout cas le groupe socialiste, et nous demandons, comme ça s'est déjà produit par le passé, de le verser à l'association scolaire et parascolaire « Coup de Pouce », qui vise justement à garantir des activités pour les enfants défavorisés qui n'ont pas les moyens de se les payer. Ça aussi c'est une réalité de notre Commune. Je vous remercie d'en prendre acte Monsieur le Secrétaire communal et Monsieur le Président !

Maintenant, je passe au point qui est à l'ordre du jour.

M. le Président :

Monsieur Ikazban, continuez, il vous reste trois minutes cinquante. Vous aviez cinq minutes au départ, il vous reste trois minutes de parole.

M. Ikazban :

Alors, c'est vraiment de la mascarade, Monsieur le Président, pourquoi m'interrompt-on ? Qui a la parole ?

M. le Président :

C'est vous qui avez la parole Monsieur Ikazban, continuez, il vous reste trois minutes cinquante !

M. Ikazban :

Faites la police de l'assemblée, Monsieur le Président. Vous faites la police à l'extérieur avec la population, mais pas ici à l'intérieur avec les Conseillers communaux. C'est un vrai scandale !

Moi, je dirais simplement, notre motion, elle est là, elle est devant vous, vous l'avez lue. Vous avez pris une décision qui est totalement injuste pour la population, parce que vous touchez les plus défavorisés et les plus fragilisés. Vous n'avez qu'à regarder les gens qui font la file devant les écoles, si c'est ça l'objectif que vous avez voulu remplir, vous êtes complètement à côté de la plaque, à moins que ça ne plaise à certains d'avoir organisé une dichotomie entre les enfants qui peuvent aujourd'hui rentrer à l'école au chaud avant l'heure et les enfants qui doivent rester à l'extérieur. Ça c'est véritablement scandaleux !

Alors moi aussi je vais vous rappeler quelque chose, parce que nous sommes une opposition constructive : vous avez pris cette décision et vous l'avez assumée, mais ce qu'on vous demande aujourd'hui, ce n'est pas la suppression de votre décision, mais un moratoire c'est-à-dire de la suspendre, et de revenir ici avec une autre proposition. D'ailleurs on est prêt à participer et à collaborer avec vous, mais alors sur une proposition qui au préalable aura fait l'objet d'une consultation auprès des parents. Parce que nous trouvons ça scandaleux d'aller chercher dans la poche des parents et dans la poche des Molenbeekois sans consulter les parents, sans consulter les familles, sans consulter les personnes qui déposent leurs enfants et qui ont fait confiance à notre réseau officiel, à notre réseau communal.

Voilà, comme vous m'avez dit que je n'avais plus que trois minutes, je vais poursuivre avec un élément qui me semble quand même important : je vous ai écouté la dernière fois attentivement, alors évidemment il y a des arguments qui font un peu rire, et d'autres qui semblent un peu plus sérieux. Vous avez parlé à un moment donné des avantages sociaux, et du fait qu'il y a un problème pour la Commune parce qu'il y a des avantages pour certaines écoles et pas pour d'autres. Alors d'accord, on va parler de ça, mais pourquoi n'avez-vous pas pris le chemin inverse, parce qu'à partir du moment où dans les écoles catholiques, dans les écoles de l'enseignement libre, les garderies sont payantes, pour qu'il n'y ait pas d'inégalité, alors on décide de faire payer dans les écoles communales. Mais non, on aurait très bien pu prendre le chemin inverse, et dire finalement : n'y aurait-il pas moyen de mettre tous les réseaux autour d'une table et de réfléchir comment garantir une garderie et un accueil gratuit pour l'ensemble des enfants de notre Commune sans distinction de réseau, que ce soit l'enseignement officiel ou l'enseignement libre, ou catholique. Ça je pense que c'est un élément, parce que le seul argument, je ne vais pas dire valable, mais un peu sérieux que vous avez développé, c'est celui-là. Et bien même cet argument-là, il y a

moyen de le contourner, et vous savez bien qu'en politique, quand on a la volonté et quand on veut, on peut.

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban.

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

D'abord, je voudrais réagir parce qu'on m'a cité.

M. le Président :

Vous avez trois minutes, Monsieur De Block.

M. De Block :

Je vous explique, Monsieur le Président, que je vous ai déjà posé les questions, et je vous posais la question de savoir combien d'enfants fréquentaient les accueils extrascolaires l'année passée et combien cette année. J'ai reçu, plus d'un mois après ma demande, donc vous avez dépassé le délai qui est prévu dans votre règlement d'ordre intérieur - parce que vous aimez bien les règlements et les règles - j'ai reçu ces chiffres pour l'année passée. Et je me suis renseigné, effectivement, parce que l'Echevine n'était pas capable ou ne voulait pas me répondre au conseil précédent. Donc je vous donne les chiffres : dans les écoles du Molenbeek historique, il y a plus de la moitié des enfants qui ne sont plus retournés à l'accueil après l'école. Si on extrapole et qu'on multiplie par le nombre d'écoles, ça représente des centaines d'enfants qui ne participent plus aux accueils extrascolaires. Donc votre règlement, il est injuste ! Il est injuste parce que vous avez voulu évacuer des enfants pendant les pauses de midi, parce qu'ils sont trop nombreux et entassés les uns sur les autres. C'est parce que votre gouvernement et votre parti ne sont pas prêts à déboursier du fric pour notre enseignement, c'est ça la cause ! La conséquence est qu'actuellement il y a des gens qui payent cinq euros pendant la pause de midi et dont la moitié ne profite même pas de l'accueil extrascolaire après-midi. Vous instaurez des inégalités entre les enfants Molenbeekoïses, ça c'est la réalité. Mais je pense que les gens sont surtout fâchés parce qu'ils veulent la qualité dans l'accueil extrascolaire. Mais jusqu'ici, aucune mesure n'est installée dans ce sens. Pourquoi n'avez-vous pas attendu les mesures qui se mettent en place pour que, au moins, les gens ne commencent à payer qu'à partir de ce moment-là ? Donc, nous demandons le moratoire jusqu'à ce qu'on voie les mesures. Mais même ça, est-ce que vous allez permettre qu'il y ait des enfants qui ont un accueil de qualité, tandis que la moitié des enfants n'y viennent plus, ça c'est injuste. Je dois dire que je suis choqué, parce qu'en fait, il y a déjà une victoire de la mobilisation des parents ici, parce qu'au début, quand on a lancé cette mesure, on a demandé comment vous alliez augmenter la qualité. Votre réponse n'était pas claire, elle n'était pas précise. À chaque conseil communal, on a mis la pression, et les choses commençaient à se dessiner, mais je vous signale que même pour le matin, les gens payent cinq euros. Où est la qualité du matin ? Vous avez parlé de tutorat et de choses comme ça, mais le midi, où est la qualité quand il y a des enfants qui mangent leurs tartines dans la cour ? Ça, c'est la réalité. Où est la qualité pour ces gens-là ?

M. le Président :

Merci Monsieur De Block.

Ik geef het woord aan Mijnheer Van Damme.

Dhr. Van Damme:

Mijnheer de Voorzitter, ik vind het jammer dat we vandaag opnieuw hier moeten zijn terwijl dit debat eigenlijk vorige week had kunnen plaatsvinden waardoor zowel wij als uzelf, de mensen in de zaal maar vooral ook de Politie nuttigere dingen hadden kunnen laten doen. Vandaag is het eigenlijk een toonbeeld van uw gebrek aan democratische werking en het is eigenlijk het bewijs dat deze nieuwe meerderheid die zogezegd een nieuwe wind ging laten waaien in Molenbeek, dat die eigenlijk niet wil, dat hier een democratisch debat gevoerd wordt en dat die alle mogelijke middelen zou gebruiken om het democratisch debat te dwarsbomen, dat vind ik heel jammer!

Je trouve dommage que vous vouliez par tous les moyens rendre difficile et quasi impossible le débat démocratique, parce qu'il est inouï que dans une démocratie locale vibrante comme la nôtre, vous ayez peur de l'opposition, mais aussi et surtout, ça veut dire que vous avez mobilisé une centaine de personnes : les Conseillers communaux, les Echevins, les Policiers à l'extérieur, les chiens, et les citoyens ici, pour rien. Parce que finalement, on aurait pu avoir ce débat il y a une semaine. Vous avez décidé de ne pas avoir ce débat et cela va coûter à la société beaucoup d'argent et finalement, nous avons quand même ce débat ici ce soir, mais à quoi ça sert ? Moi je vous demande simplement une chose, évidemment sur le fond je rejoins tout à fait mes collègues qui viennent de vous interpellé, je ne vais pas répéter ça, mais je vous demande une chose, de grâce, pour la prochaine fois, apprenez quelque chose, j'espère que vous ne répéterez pas une nouvelle fois cette mascarade ! J'espère que vous n'allez plus jamais remobiliser la Police pour des gens comme nous. Nous ne sommes pas des bandits, nous ne sommes pas des criminels, et de grâce, la prochaine fois, permettez le débat démocratique et public tel qu'il a la vocation d'être dans toute démocratie locale. Ça portera honneur à vous, ça portera honneur à nous tous, et ça portera honneur à Molenbeek.

Je vous remercie.

M. de Voorzitter:

Dank u Mijnheer Van Damme.

Des personnes souhaitent-elles se joindre à la motion ?

Alors j'ai, Madame Tamditi, Monsieur Léonard, Monsieur Lakhloufi, Mijnheer Berckmans, Monsieur Azaoum, Monsieur Rahali, Madame Tahar, Monsieur Aït Jeddig, Monsieur Rekik, Madame P'tito, Madame Piquard, Monsieur Magérus. Est-ce que j'ai bien cité tout le monde ?

Je rappelle que chaque personne dispose de maximum trois minutes.

Je donne la parole à Madame Tamditi.

Mme Tamditi :

Merci Monsieur le Président.

Comme on l'a déjà dit la semaine dernière, et à maintes reprises parce que ce débat a déjà eu lieu de nombreuses fois, il est question que les garderies payantes servent à améliorer la qualité de l'accueil. Sur ce point, nous serons effectivement très attentifs à ce qu'il y ait une réelle amélioration de la qualité de l'accueil. Cela fait deux mois que le paiement est mis en œuvre, et effectivement nous serons vigilants à ce qu'il y ait une réelle amélioration pour les enfants.

Pour nous, la qualité de l'accueil extrascolaire est primordiale, il est impératif que les lieux où se tiennent les temps extrascolaires, comportent également des projets pédagogiques et émancipateurs pour les enfants.

Je tiens également à dire, de nouveau, que nous étions dans l'illégalité et qu'il fallait une égalité entre les enfants qui fréquentent les autres écoles que celles du réseau communal. Ces enfants ont le même profil sociologique, quand on parle par exemple du bas de Molenbeek, il y a dans toutes les écoles de Molenbeek des enfants qui ont des difficultés financières.

Je voudrais aussi rappeler que les personnes qui émargent au CPAS ont un tarif préférentiel, et ce tarif est entre 0,50 € et trois euros par mois, par enfant. Il me semble donc que des mesures sociales sont mises en œuvre pour aider les personnes les plus fragilisés.

Je vous remercie.

M. le Président :

Merci Madame Tamditi.

Je donne la parole à Monsieur Lakhloufi.

M. Lakhloufi :

Je crois qu'il est inutile d'apporter des éléments de bonne foi à des personnes de mauvaise foi. J'ai été calme et courtois en entendant vos interventions respectives, veuillez respecter mon temps de parole. Je n'ai pas grand-chose à dire, l'essentiel a déjà été débattu. Les motivations qui nous ont poussés à prendre cette mesure que nous n'avons pas prise de gaieté de cœur, nous l'avons prise et nous l'assumons avec courage ! Parce que nous savons aujourd'hui qu'il est indispensable de le faire, et Madame Tamditi vient de le rappeler. Premièrement, il y a un problème juridique, il faut le régler. Deuxièmement, aujourd'hui nos garderies sont surpeuplées, il y a un manque cruel de personnel, il y a un manque cruel d'activités pédagogiques, d'activités ludiques, d'accompagnement. C'est important et nous devons trouver les moyens pour le faire. Nous assumons pleinement ce choix et nous le faisons avec courage et nous aurions aimé que d'autres, en leur temps, les aient prises avant nous.

M. le Président :

Merci Monsieur Lakhloufi.

Je donne la parole à Monsieur Léonard.

M. Léonard :

D'abord, juste une petite précision : à ma connaissance, il n'y a pas une seule Commune gérée par les socialistes, et qui sont quasiment toutes plus riches que Molenbeek, dans laquelle la gratuité est instaurée. Je ne sais plus qui a dit : « faites ce que je dis, pas ce que je fais », on en a encore un bel exemple ici.

Alors, parler de déni de démocratie est assez risible également, dans la mesure où c'est la cinquième fois dans cette assemblée que le point est évoqué. Il a déjà été évoqué quand on en a parlé la première fois, il a été évoqué pendant le budget, il a été évoqué lors d'une intervention de Madame Piquard, il a été évoqué par l'interpellation citoyenne du dernier conseil communal, c'est donc la cinquième fois que nous nous retrouvons pour en

discuter. Je pense, dans ces conditions, que la réalité impose de constater que tout a déjà été dit. Ne tournons pas autour du pot, ne nous berçons pas de fausses vérités, tout ce que chacun avait à dire, il a pu le dire et plus personne aujourd'hui n'a quelque chose de vraiment neuf à dire. Vouloir étendre le débat indéfiniment sans avoir quoi que ce soit de nouveau à dire, ce serait de la démocratie de faux-semblants. Dans ces conditions, comme le prévoit le règlement d'ordre intérieur, les groupes MR, Ecolo et CDH demandent la mise au vote immédiat de la motion.

M. le Président :

Puis-je demander aux Conseillers communaux qui demandent de passer directement au vote, de lever la main s'il vous plaît ?

Nous avons 25 voix qui le demandent. Le règlement d'ordre intérieur prévoit qu'un tiers des Conseillers ont la possibilité d'effectuer cette demande, il est également prévu dans ce règlement d'ordre intérieur, que les chefs de groupe, et exclusivement les chefs de groupe, ont la possibilité d'intervenir pendant un maximum de trois minutes sur cette demande. Est-ce qu'un chef de groupe ou des chefs de groupe demandent la parole par rapport à ce vote ?

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Je voudrais dire simplement que je constate que la majorité MR, CDH et Ecolo est contre le débat démocratique et que vous utilisez à nouveau un subterfuge en plus de tout le reste, de toute cette mascarade à laquelle on a assisté, moi je vais vous poser une seule question, est-ce que vous maintenez votre décision scandaleuse ? Sinon, je vais être obligé à nouveau de convoquer un Conseil communal extraordinaire, comme le prévoit le règlement et la loi communale, avec un tiers des Conseillers ?

M. le Président :

Silence dans la salle s'il vous plaît !

Bon, je fais évacuer la salle.

Je suspends la séance.

La séance est suspendue 10 minutes.

De zitting wordt 10 minuten geschorst.

M. le Président :

Je rouvre la séance.

Coupure de +/- 5 minutes dans l'enregistrement des débats.

Onderbreking van +/- 5 minuten gedurende de opname van het debat.

M. le Président :

Nous passons au vote, Monsieur Van Damme a demandé un vote nominatif.

Le point est rejeté.

40 votants: 15 votes positifs (Jamal Ikazban, Abdellah Achaoui, Houria Ouberri, Mohammadi Chahid, Paulette Piquard, Jamel Azaoum, Amet Gjanaj, Jef Van Damme, Khadija El Hajjaji, Lhoucine Ait Jeddig, Dirk De Block, Nader Rekik, Farida Tahar, Hassan Rahali Douklali, Olivia P'tito), 25 votes négatifs (Michel Eylenbosch, Françoise Schepmans, Ahmed El Khannouss, Sarah Turine, Patricia Vande Maele, Abdelkarim Haouari, Karim Majoros, Jan Gypers, Olivier Mahy, Annalisa Gadaleta, Pierre Vermeulen, Dina Bastin, Danielle Evraud, Luc Léonard, Mohamed El Abboudi, Dirk Berckmans, Shazia Manzoor, Georges Van Leeckwyck, Leonidas Papadiz, Nicole Dubocage, Roland Vandenhove, Laurie Carême-Palanga, Youssef Lakhloufi, Khadija Tamditi, Hassan Ouassari).

Het punt wordt verworpen.

40 stemmers: 15 positieve stemmen (Jamal Ikazban, Abdellah Achaoui, Houria Ouberri, Mohammadi Chahid, Paulette Piquard, Jamel Azaoum, Amet Gjanaj, Jef Van Damme, Khadija El Hajjaji, Lhoucine Ait Jeddig, Dirk De Block, Nader Rekik, Farida Tahar, Hassan Rahali Douklali, Olivia P'tito), 25 negatieve stemmen (Michel Eylenbosch, Françoise Schepmans, Ahmed El Khannouss, Sarah Turine, Patricia Vande Maele, Abdelkarim Haouari, Karim Majoros, Jan Gypers, Olivier Mahy, Annalisa Gadaleta, Pierre Vermeulen, Dina Bastin, Danielle Evraud, Luc Léonard, Mohamed El Abboudi, Dirk Berckmans, Shazia Manzoor, Georges Van Leeckwyck, Leonidas Papadiz, Nicole Dubocage, Roland Vandenhove, Laurie Carême-Palanga, Youssef Lakhloufi, Khadija Tamditi, Hassan Ouassari).

M. le Président :

Voilà, nous clôturons notre séance, bonne soirée !

La séance est clôturée à 20 heures 00.

De zitting is om 20 uur 00 opgeheven.